

Département de la
Charente- Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

Demande de subvention pour
l'Harmonie Municipale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

séance du 26 Juin 1962

62053
Le vingt six Juin mil neuf cent soixante deux, à 21 h le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 22 Juin 1962.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mouchot, Guillaud, Roix, Mongrand, Etcheber, Bujard, Narteau, Galland, Bétous.

Représentés : M. Biscaye par M. Matras

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président de l'Harmonie Municipale a présenté une demande de subvention complémentaire en vue de l'extension du cours de solfège gratuit et de la création d'un cours d'instruments gratuit.

A l'appui de cette requête, un état des dépenses envisagées fait ressortir à 3.400 NF la subvention complémentaire sollicitée.

La Commission des Finances qui a été saisie de cette question lors de sa réunion du 12 Juin 1962 propose à ce titre une somme de 1.400 NF, étant donné que l'Harmonie Municipale s'est vue octroyé au début de l'année 1962 une subvention de 2.000 NF.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- d'allouer à l'Harmonie Municipale de Royan, autitre de 1962, une subvention complémentaire de 1.400 NF pour lui permettre d'organiser d'autres cours de solfège gratuits et de créer un cours d'instruments gratuit.

- dit que cette somme sera prélevée sur le chapitre : " Dépenses Imprévues " du budget de 1962.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

Le Sous-Préfet, 10 JUL 1962



[Handwritten signature]

[Large handwritten signature]

ROYAN, le 30 Mai 1962

Le Maire de la Ville de Royan
à Monsieur NAULIN
Président de l'Harmonie Municipale

ROYAN

AW/LH

Finances

Monsieur le Président ,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre reçue le 26 Mai 1962 par laquelle vous sollicitez l'attribution d'une subvention complémentaire en vue de l'extension du cours de solfège gratuit et de la création d'un cours d'instruments gratuits.

Je transmets votre demande pour examen par les commissions compétentes qui formuleront leur avis avant la présentation au Conseil Municipal.

Veillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments distingués.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

9

M. MATRAS

HARMONIE DE ROYAN

(Charente Maritime)

ROYAN LE



Monsieur le Maire

ROYAN

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Pour extension du Cours de Solfège gratuit et création d'un Cours d'Instruments Gratuit

1°) Préambule :

L'Harmonie de Royan créée en 1911, comptait, quelques années après sa création, une soixantaine de musiciens, A cette époque, le recrutement s'avérait plus facile du fait que des Cours de Solfège et d'Instruments étaient offerts gratuitement aux Jeunes de notre Ville.

Les Musiciens militaires, plus nombreuses, permettaient d'améliorer le niveau des musiciens et offraient aux Sociétés l'apport de ses retraités.

La suppression de presque toutes les musiques militaires, l'arrêt des Cours de Solfège au moment de la guerre, la difficulté pour les familles d'offrir des leçons particulières très onéreuses et la cherté des instruments, ont amené un amenuisement des Sociétés Locales. L'Harmonie de Royan, comme beaucoup, a dû subir cet état de fait aggravé par le bouleversement subi par la population de notre ville lors de sa destruction.

L'Utilité des Sociétés populaires est incontestable. Personne n'envisage un défilé ou une manifestation patriotique sans une Société. Ne serait-ce que pour jouer une Marseillaise. Le disque, en cette occurrence étant incompatible et souvent défaillant. De plus, ces Sociétés éveillent bien des vocations. Les Grands Musiciens professionnels, et nos grands compositeurs n'ayant pas commencé leur classe ailleurs que dans quelques unes de nos Sociétés, le goût et les possibilités ne pouvant se révéler qu'en pratiquant.

Les Cours de Solfège donnés dans les Ecoles, les Collèges et les Lycées, s'ils ont donné aux jeunes les rudiments et même le goût de la musique, ne font, par le peu d'heures qui leur sont consacrées, qu'effleurer l'enseignement musical, mais n'amènent jamais l'étude instrumentale.

Le résultat de toutes ces données se fait ressentir par la moyenne d'âge de nos musiciens qui tous ont appris la musique dans les années précédentes la guerre de 1939.

Objet :

*de la ville de Royan
de la Commission de Finances
de la Commission culturelle
de la ville de Royan*

Tous les ans, nous voyons nos rangs diminuer par les départs de nos anciens et cette situation ne peut s'éterniser.

L'Harmonie de Royan, s'étant penchée sur cette question a été amenée à créer en 1959 un Cours de Solfège entièrement gratuit.

Ce Cours a fonctionné régulièrement pendant les périodes scolaires, le Jeudi, de 9 à 11 heures, dans les locaux mis à la disposition de notre Société. Il est suivi d'une façon régulière par une trentaine d'élèves.

Les Cours sont assurés par notre Directeur Mr Marcel CLAVIER, prix de Conservatoire, qui fait preuve d'un Grand dévouement à cet art qu'il aime tant, mais aussi d'un désintéressement qui ne devrait pas être accepté plus longtemps.

Devant la réussite de ce Cours de Solfège, nous avons commencé les Cours d'instruments, qui commencent à porter leurs fruits. Trois jeunes étant depuis cette année dans nos rangs.

Etant obligé de diviser le cours en 2 parties, nous avons fait appel à un professeur supplémentaire, Mr. RICHARD, qui nous prête déjà son concours lors de nos concerts d'été et qui joue actuellement dans l'Orchestre du Casino.

Nous avons subvenu jusqu'à ce jour, aux frais créés par l'extension de Cette Ecole, grâce à l'encaisse de la Société (reliquat de dommages de guerre), mais, devant l'affaiblissement constant de notre Caisse, nous sommes dans l'obligation de vous demander une subvention complémentaire.

Le but éducatif de nos cours étant évident, dans la période actuelle, où tous les responsables se penchent sur les besoins d'activité de la Jeunesse. Nous croyons que notre initiative mérite d'être encouragée et entendue.

Nos moyens étant très limités, nous n'avons jamais donné la publicité désirable auprès des directeurs d'établissements scolaires.

2ème) EXPOSE FINANCIER :

Pour vous permettre d'examiner notre demande, nous vous présentons ci-après :

- 1°) Le résultat financier de l'exercice écoulé de notre Société.
- 2°) Le projet de budget propre au fonctionnement de notre Ecole de Musique.

A - Résultat financier de l'Harmonie de Royan
Exercice 1961

Recettes	Dépenses
Subvention départementale 22,25	: Achat Matériel 209,79
" Ville de Royan 2.000,00	: Frais d'entraide 232,20
	: Frais de déplacement 1.928,20
Recettes manifestations	: Assurance 22,10
bal et concerts à l'ex-	: Frais généraux de fonction-
térieur de Royan 1.165,59	: nement 339,00
	: Nonoraies 1.120,00
3.188,84 NF	3.851,29 NF

R E C A P I T U L A T I O N

Recettes .. 3.188,84	: Dépenses .. 3.851,29
E Caisse au 1 ^{er} Janvier 61	:
..... 2.815,82	:
En Caisse au 31/12/61 ..	: 2.153,37
6.004,66 NF	6.004,66 NF

B - Projet de budget de l'Ecole de Musique
pour 1962

Recettes Néant	Dépenses
Subvention sollicité ..	: Honoraires des professeurs à
	: Mr. CLAVIER
	: 40 Cours à 20 NF 800,00
	: Mr. RICHARD
	: 40 cours à 20 NF 800,00
	: Rembours. frasi déplacem.
	: Mr. CLAVIER
	: 40 x 5 NF 200,00
	: Mr. RICHARD
	: 40 x 15 NF 600,00
	2.400,00
	: Achat d'instruments
	: 2 x 500 NF 1.000,00
	3.400,00 NF
	: TOTAL DEPENSES

R E C A P I T U L A T I O N

Subvention sollicitée 3.400,00 NF	: Dépenses 3.400,00 NF
--	-----------------------------

CONCLUSION

Nous avons l'honneur de vous demander de nous accorder une subvention, correspondant aux besoins de notre Ecole de Musique, suivant le projet de budget présenté et s'élevant à 3.400 NF .

Nous voudrions, avant de terminer cet exposé, faire une parallèle, avec les subventions accordées par d'autres municipalités.

La ville de Saumur subventionne son Ecole de Musique et la Société Municipale pour la somme de : 30.000 NF. Le Directeur de la Société et de l'Ecole de Musique est logé par la Ville, et perçoit une indemnité de 3.600 NF

Plus près, de nous, la petite ville de Saujon à sa fanfare : 2.500 NF

La Société de Romorantin, qui a participé à notre Festival de l'Eté 1960, reçoit de la commune 10.000 NF.

Nous ne sommes pas aussi exigeants.

Mais nous osons espérer que vous comprendrez le but de notre sollicitation, qui a pour seul objectif l'avenir de notre Société qui se dépense, sans compter sa peine, pour le plaisir de nos habitants, de nos estivants et pour le renom de notre Ville.

Le Président
Arouh